

Mieux reconnaître la valeur de l'accompagnement des publics vulnérables et l'ancrage territorial des organismes de formation

Les organismes de formation engagés dans l'accompagnement des publics les plus vulnérables voient souvent les **coûts réels de formation et d'accompagnement** de ces publics insuffisamment valorisés, alors même qu'ils nécessitent une logistique renforcée et un accompagnement global plus intensif.

Les dispositifs de formation à destination des publics vulnérables mobilisent des moyens humains, pédagogiques et logistiques plus importants : accompagnement individualisé, levée des freins périphériques, coordination avec des partenaires sociaux et médico-sociaux. Pourtant, ces coûts spécifiques sont rarement reconnus à leur juste valeur.

D'autre part, la qualité des contenus de formation et l'ancrage territorial de ces organismes de formation, pourtant déterminants pour la réussite des parcours, restent peu pris en compte dans les cahiers des charges et les critères de sélection.

Les organismes de formation disposant d'un fort ancrage territorial, d'une connaissance fine des publics, des entreprises locales occupent un rôle stratégique pour l'ensemble de leur territoire. Cette expertise contribue directement à la qualité des contenus de formation et à leur adéquation avec les besoins locaux.

Les cahiers des charges actuels privilégient essentiellement la qualité formelle des ingénieries pédagogiques, sans suffisamment valoriser les connaissances territoriales, les partenariats locaux et l'expérience de terrain. La réalité de l'implantation et de l'impact local doit être davantage prise en compte par les financeurs.

Pistes de solution ayant été proposées lors de la conférence permanente des organismes de formation en Nouvelle-Aquitaine le 19 janvier 2026 :

- **Mieux articuler les échanges entre financeurs et partenaires** afin de clarifier les périmètres d'intervention et les responsabilités de chacun dans l'accompagnement des publics vulnérables ;
- **Donner une juste valeur économique à cet accompagnement**, en tenant compte de sa complexité, de sa durée et de son impact
- **Intégrer des critères explicites d'ancrage territorial** dans les cahiers des charges et les appels à projets ;
- **S'assurer de l'existence de partenariats locaux effectifs** avec les entreprises, les acteurs de l'emploi, de l'insertion et du développement territorial.
- Valoriser les organismes capables de démontrer une **connaissance fine de leur bassin économique et des besoins des publics** qu'ils accompagnent.

Une meilleure reconnaissance de l'accompagnement des publics vulnérables et de l'ancrage territorial des organismes de formation permettrait une **sécurisation accrue des parcours de formation**, notamment pour les publics les plus fragiles. Il s'agit aussi d'agir pour une **meilleure efficacité des financements**, orientés vers des actions à fort impact social et territorial.